



Déclaration du G7 en faveur d'une revue ambitieuse du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

Introduction

1. La coopération internationale et le financement du développement sont à un tournant. **Face à une coopération pour le développement de plus en plus morcelée, le G7 et ses partenaires sont déterminés à promouvoir une approche renouvelée de la coopération et de la coordination du développement international, fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques.**
2. **Nous, ministres chargés des partenariats internationaux et de la coopération pour le développement, saluons le processus de revue en cours du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et appelons à une réforme ambitieuse de cette institution de référence.** Nous sommes déterminés à moderniser le CAD en nous inscrivant dans la continuité de son héritage afin de réaffirmer son rôle dans le cadre d'une architecture renouvelée du développement international.
3. **Nous entendons travailler en étroite collaboration avec tous les membres du CAD et, au-delà, en étroite concertation avec les pays et institutions partenaires afin de réaliser cet objectif dans le cadre du processus décisionnel du CAD. À cet effet, nous émettons les recommandations suivantes.**

Recommandations stratégiques

4. **Afin d'accroître la pertinence et l'ouverture du CAD, nous encourageons vivement les pays qui remplissent les critères d'adhésion à devenir membres du CAD.** Nous soutenons également les efforts en cours au CAD de l'OCDE pour encourager une participation accrue des pays partenaires et des économies émergentes, grâce à des dialogues structurés à tous les niveaux, en proposant des mesures prenant davantage en compte les besoins et priorités des partenaires et en favorisant une plus grande transparence et une plus grande comparabilité des données.

5. **Nous appelons à un processus plus robuste de sortie de l'éligibilité à l'aide publique au développement (APD).** En plus du revenu national brut (RNB) par habitant, ce processus doit prendre en compte les vulnérabilités spécifiques auxquelles font face les pays partenaires tout en demeurant simple, prévisible et transparent. Tout en concentrant les ressources concessionnelles au profit des pays les moins avancés (PMA) et les plus vulnérables, un processus actualisé sera essentiel pour appuyer les pays qui sortent de l'éligibilité à l'APD à poursuivre leur croissance grâce à des partenariats portant sur le commerce et les investissements.
6. **Nous réaffirmons le rôle central des politiques publiques ainsi que de la mobilisation et de l'utilisation efficace des ressources intérieures pour parvenir au développement sur le plan national.** Si les ressources concessionnelles publiques demeurent centrales dans la coopération internationale et sont une source extérieure de financement essentielle et catalytique, notamment pour les pays aux revenus les plus faibles, le CAD de l'OCDE doit aussi rendre compte d'autres types de flux financiers contribuant au développement. Les instruments financiers innovants, les financements mixtes et les financements non concessionnels jouent également un rôle crucial.
7. **En complément de l'APD, nous appelons le CAD de l'OCDE à améliorer la mesure et le rapportage des flux financiers contribuant au développement, en adoptant la perspective des pays partenaires.** Ce travail doit être effectué en mettant autant que faire se peut à profit tous les systèmes de données existants, notamment le Système de notification des pays créanciers (CRS) de l'OCDE, le Soutien public total au développement durable (TOSSD) et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI), en adoptant des méthodologies claires et des garanties contre le double comptage. L'interopérabilité entre les systèmes de données et la coopération entre les secrétariats du CAD, du TOSSD et de l'IATI sont déterminants.
8. **Nous invitons l'ensemble des États et des acteurs non étatiques du développement à fournir leurs données relatives aux flux financiers du développement.** Tout en reconnaissant la nature volontaire de la notification des flux, nous encourageons ces systèmes de données à aider tous les pays, notamment les pays émergents et les économies en développement, ainsi que les acteurs du développement, à notifier leurs données sur le financement du développement, conformément aux normes et pratiques internationales, afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité.
9. **Nous appelons au renforcement de la communication sur la coopération internationale pour le développement,** notamment à des outils simplifiés et plus accessibles, en y intégrant un rapportage plus exhaustif des données relatives à l'ensemble des flux financiers, par exemple dans le cadre des rapports annuels du CAD, afin de dresser un panorama plus large des flux pour

le développement et de faciliter le dialogue politique et la prise de décision dans ce domaine.

10. **Nous demandons que la coopération internationale pour le développement repose sur les principes établis d'efficacité du développement** que sont l'appropriation-pays, la priorisation des résultats, les partenariats inclusifs, la transparence et la redevabilité réciproques.
11. **Nous sommes attachés à participer activement à la revue en cours du CAD de l'OCDE conformément aux présentes recommandations communes**, en renforçant notre dialogue au sein du comité et avec ses partenaires, dans la perspective de la prochaine Conférence de l'OCDE sur l'avenir de la coopération au développement.